

DECLARATION DE SITUATION FAMILIALE prévue pour l'étude des droits à avantages familiaux

893 – 1 - A	BUREAU ou SERVICE
Ce document doit être établi avec un soin tout particulier et faire l'or par le chef immédiat et par le chef de service. Sous certaines conditions, les agents postiers (fonctionnaires et cont au versement d'un sursalaire familial au titre des enfants dont ils ass	ractuels) peuvent prétendre
Ce formulaire permet au CSRH d'étudier vos droits en la matière.	
A1 - SITUATION DE L'AGENT (vous-même)	B1 - CONJOINT(E), CONCUBIN(E), PACSE(E)
NOM et prénoms :	NOM et prénoms :
Nom de jeune fille :	Nom de jeune fille :
N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale	N° d'immatriculation à la sécurité sociale
Grade :	Date de naissance :
Affectation:	Lieu de naissance :
Date de naissance :	Nationalité :
Lieu de naissance :	
Adresse :	Adresse : Commune :
	Code postal :
Commune :	
Code postal :	Bureau distributeur :
Bureau distributeur :	B2 - ACTIVITE DU CONJOINT(E), CONCUBIN(E), PACSE(E)
	I. SI LE CONJOINT NE TRAVAILLE PAS, porter ci-après la mention :
A2 - SITUATION DE FAMILLE (cocher la case correspondante) Célibataire Marié Veuf PACS Remarié après divorce Remarié Cessation de vie commune Séparé légalement Séparé de fait En ménage Divorcé En instance de divorce Percevez-vous du supplément familial de traitement du chef de votre ex-conjoint ou ex-concubin ? OUI NON Montant: Euros N.B.: Le bénéficiaire isolé doit produire obligatoirement une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il vit seul.	"J'atteste sur l'honneur que mon conjoint n'exerce aucune activité professionnelle" et signer. Préciser éventuellement, la date de cessation définitive de toute activité professionnelle, et le motif de cette cessation (soins du ménage, chômage, etc) : signature : II. EMPLOI OCCUPE PAR LE CONJOINT : a. NATURE : b. Date de début d'activité : c. Noms et adresses des employeurs éventuels :
A3 - AUTRES ACTIVITES des agents à utilisation réduite	
Nature de ces activités :	
Temps consacré à ces activités : Noms et adresses des employeurs éventuels :	
Si l'agent est exploitant agricole, superficie en hectares et revenu cadastral correspondant :	
C - SURSALAIRE FAMILIAL : SI 1) Votre conjoint(e), concubin(e), pacsé(e), travaille dans une entre 2) Perçoit il (elle) un sursalaire familial par le biais de son employeu	prise : □ du secteur privé □ du secteur public
P.S.: Fournir obligatoirement une attestation de l'employeur de vavantage familial. A défaut d'attestation, le droit ne sera pas ouvert	otre conjoint indiquant la perception ou la non perception d'un tel

« Les données figurant sur cet imprimé peuvent être communiquées aux organismes de Sécurité Sociale, à leur demande, en vertu du droit de communication qui leur est octroyé (articles L114-19 et suivants du Code de la Sécurité Sociale) ».

D. SITUATION DES ENFANTS (LEGITIMES, NATURELS, RECUEILLIS)

N° d'ordre	Noms et prénoms de chaque enfant (1)	Date de naissance	Degré de parenté (2)	Enfants à charge, indiquer à quel titre (3)	Enfants ayant cessé d'être à charge, date et motif (4)	Adresse de l'enfant
1						
2						
3						
4						
5						
6						

(1)
indiquer tou
s les enfan
ts vivants o
u décédés pa
r ordre de naissand
re, qu'ils so
pient à votre
charge ou
non

- (2) Préciser s'il s'agit d'un enfant légitime issu du mariage des époux ou d'une précédente union de l'un deux, d'un enfant adoptif, d'un petit-enfant, d'un frère ou d'une soeur, d'un neveu ou d'une nièce, d'un enfant naturel reconnu ou non reconnu ou d'un enfant recueilli.
- (3) Etudes, infirmité, apprentissage, stage de formation professionnelle, recherche d'un premier emploi, salarié avec activité réduite. Fournir chaque année un certificat de scolarité pour les enfants ayant dépassé l'âge de 16 ans, ou un certificat médical, ou une photocopie de la carte d'invalidité, ou une attestation trimestrielle d'apprentissage, ou une attestation d'inscription en stage ou à l'Agence nationale de l'emploi, ou les trois derniers bulletins de paie.
- (4) Enfant à charge de l'autre parent suite à une séparation ou à un divorce : fournir un extrait d'acte de naissance.

Enfant dont la rémunération (salaire mensuel, avantages en nature ...) excède le plafond : indiquer le montant de cette rémunération et le début de l'activité.

Décès de l'enfant : joindre une copie de l'acte de décès.

Enfant devenu lui-même allocataire : joindre la notification de ses droits.

JE, SOUSSIGNE, CERTIFIE SUR L'HONNEUR l'exactitude de toutes les déclarations portées sur la présente fiche.

En outre, je m'engage à signaler sans délai, et par écrit à mon chef immédiat :

- tout changement intervenu dans ma situation civile ou familiale;
- toute modification relative aux renseignements portés au recto (occupation, ressources, etc...)

A ______le ____

Signature(s) de l'agent vivant seul ou des deux membres du couple

F. CADRE RESERVE AU CHEF IMMEDIAT	G. CACHET DU NOD OU DE SON REPRESENTANT		
Le (chef d'établissement) soussigné certifie les déclarations ci-contre conformes au livret de famille du déclarant ou des pièces présentées par lui.	Le Griffe et visa		
A le			
Timbre à date Signature du chef immédiat	┌─ Timbre à date ┐		
	L		

E. CADRE RESERVE AU SERVICE DE PAIE

Date d'effet	Code USOR de l'enfant				
MM AA	U	S	0	R	СН

CODIFICATION

SA	
ZRF	

DATE DEFENSIVE ET VICA DU CODU

SITUATION ENREGISTREE LE

DATE, REFERENCE ET VISA DU CSRH

BUREAU ou SERVICE



Notice à l'attention des bénéficiaires d'avantages familiaux : Supplément Familial de Traitement (SFT) Complément pour Charges de Famille (CCF)

La Poste, sous certaines conditions, verse à ces agents une majoration de salaire :

Il s'agit:

- du Supplément Familial de Traitement (SFT), pour les fonctionnaires ;
- du Complément pour charges de Famille (CCF), pour les contractuels de droit privé.

1 - Conditions générales mises à l'attribution des avantages familiaux :

1.1 - Activité exercée

L'activité exercée détermine le droit. C'est ainsi que La Poste sert ces prestations à ses personnels fonctionnaires et contractuels sous condition d'une durée d'utilisation minimale.

2.2 - Conditions relatives aux enfants à charge

Ces sursalaires sont payés à la personne qui assume la charge d'un ou de plusieurs enfants au sens des Prestations Familiales légales.

2 - Dispositions communes aux diverses prestations :

2.1 - Dépôt des dossiers, demande de prestations, de pièces

Tout dépôt de dossiers, demandes ou pièces relatifs au paiement de ces avantages familiaux doit être effectué au service RH gestionnaire de l'agent.

2.2 - Modification de la situation familiale

L'agent doit signaler immédiatement, et chaque année, lors du contrôle des droits toute modification intervenant dans sa situation civile ou familiale.

Exemples : enfant à charge acceptant un emploi rémunéré, allocataire isolé cessant de vivre seul, séparation, divorce.

3 - <u>Définition des deux avantages familiaux et justifications à produire :</u>

Avantage familial	Justifications
Supplément Familial de Traitement : Est versé aux personnels stagiaires, titulaires et contractuel de droit public ayant au moins 1 enfant à charge.	 Attestation de l'employeur de votre conjoint de la perception ou de la non perception d'un sursalaire familial équivalent Imprimé 893-1-A ou 893-1-A DOM
Le SFT comprend : - un élément fixe, indépendant du traitement pour une situation de famille déterminée ;	
- un élément proportionnel, calculé à partir du traitement brut de l'agent, en fonction du nombre d'enfants à charge	
Complément pour Charges de Famille : Est versé aux contractuels de droit privé ayant au moins deux enfants à charge. Son montant est fixe et dépend du nombre d'enfants à charge de l'agent et de son utilisation journalière.	 Attestation de l'employeur de votre conjoint de la perception ou de la non perception d'un sursalaire familial équivalent Imprimé 893-1-A ou 893-1-A DOM